



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyrille CONSOLO, Vice-président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2018

Ordre du jour :

- ❖ Budget primitif 2018 du CCAS
- ❖ Secours exceptionnel
- ❖ EHPAD de Coujon : Compte administratif 2017
- ❖ EHPAD de Coujon : Compte de gestion 2017
- ❖ EHPAD de Coujon : Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG40 - Année 2018
- ❖ Questions diverses

Présents : Cyrille CONSOLO, Marie-Line DAUGREILH, Françoise DELAMARE, Odile LACOUTURE, Bernard PIRLET, Marie-Christine COSTE, Gisèle CASSAGNE, Sylvie FERRE

Excusés : Pierre DUFOURCQ, Marie-France GAUTHIER, Christian CUZACQ, Michelle LAFITTAU

En préambule, Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée M. Stéphane DEDIES, successeur de Mme Florence THIERCELIN, Directrice Générale des Services qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2018.



Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 26 février 2018



1) Budget Primitif 2018

Monsieur le Vice-président présente la proposition de Budget Primitif 2018 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	56 949,89 €	56 949,89 €
Investissement	68 920,99 €	68 920,99 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 équilibré comme ci-dessus mentionné.

Monsieur Cyrille CONSOLO précise qu'en accord avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS), une étude va être menée quant à la sécurisation extérieure du bâtiment de l'EHPAD et ce afin d'éviter toute intrusion externe mal attentionnée.

2) Secours exceptionnel

Monsieur le Vice-président expose au Conseil d'administration les difficultés financières d'un administré Grenadois.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge les cotisations d'assurance de cet administré grenadois pour un montant de 686,44 €. Cette somme sera directement versée à la BPCE IARD,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2018.

Un suivi de la situation sera opéré par la personne en charge du dossier au sein du CCAS et un point de situation sera réalisé dans 6 mois.

3) EHPAD de Coujon : Compte administratif 2017

Monsieur le Vice-président donne lecture du compte administratif 2017 de l'EHPAD de Coujon.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5) EHPAD de Coujon : Avenant à la convention d'adhésion au Service de Médecine préventive du Centre de Gestion des Landes - Année 2018

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil d'administration que dans le cadre du fonctionnement du service médecine préventive du Centre de Gestion des Landes, le montant annuel de la participation dû par la collectivité est maintenu à 77,20 € toutes charges comprises par agent, au titre de l'année 2018.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes - année 2018 - fixant le montant annuel de la participation dû par la collectivité joint en annexe.

Les membres du Conseil d'administration relèvent le montant élevé de la visite médicale. Une étude va être réalisée afin de mettre le Centre de Gestion en concurrence sur cette prestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00'

Résultats budgétaires de l'exercice

40000 - LOGEMENTS FOYERS GRENADE

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	573 927,39	2 012 562,02	2 586 489,41
Titres de recette émis (b)	254 046,67	2 056 791,33	2 320 838,00
Réductions de titres (c)	0,00	6 063,05	6 063,05
Recettes nettes (d = b - c)	254 046,67	2 060 728,28	2 314 774,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	573 927,39	2 012 562,02	2 586 489,41
Mandats émis (f)	49 374,46	1 833 682,95	1 883 057,41
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	49 374,46	1 833 682,95	1 883 057,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	204 672,21	227 045,33	431 717,54
(h - d) Déficit			

**AVENANT
A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE
DU CENTRE DE GESTION DES LANDES
ANNEE 2018**

Entre Monsieur Jean-Claude DEYRES, Président du Centre de Gestion des Landes agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 08 décembre 1995
d'une part, et

M.....(nom et prénom)
représentant(nom de la collectivité
ou de l'établissement) agissant en vertu

d'autre part.

Dans le cadre du fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes au titre de l'année 2018, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le montant annuel de la participation dû par la collectivité ou l'établissement signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé au titre de l'année 2018 :

✓ à la somme de 77,20 € toutes charges comprises par agent.

Cette participation est due pour l'ensemble des agents employés par la collectivité et déclarés annuellement au service de médecine préventive, dans le cadre de la prise en charge globale de la collectivité par le service de médecine préventive.

ARTICLE 2 : L'ensemble des autres dispositions de la convention demeure inchangé.

Fait en deux exemplaires à Mont de Marsan, le 15 janvier 2018

Le président,
Jean-Claude DEYRES

Le Maire,
La (e) Présidente,
(signature + cachet)